



Eure-et-Loir

**Commune d'ARCISSES****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

Date de transmission de la convocation 12 janvier 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de janvier le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe		X	
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe		X	Sylvie CHERON
ENEAULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau		X	Nicole GAUTHIER
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Didier LETANG a été nommé secrétaire de séance.

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES SEMEURS ET PLANTEURS D'ARBRES (délibération n° 4-20/01/2026).**

Monsieur le Maire présente le projet « Ecole du dehors » en collaboration avec l'association des semeurs et planteurs d'arbres (ASPA) située à Luisant.

Cette association propose d'accompagner l'école élémentaire de Margon dans le cadre de la création d'une aire terrestre éducative.

Elle sera chargée du conseil et de l'animation de journées de terrain avec les enfants et adultes (enseignants/parents).

Un projet autour des trognes situées sur le chemin du Cruchet sera également développé.

Les trognes qui peuvent être sauvées seront élaguées afin de pérenniser leur existence.

C'est un projet qui mobilise les enfants, les parents, les enseignants et les services techniques.

L'association interviendra du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2026 pour un coût de **708.13 euros**.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'association des semeurs et planteurs d'arbres et à engager la dépense afférente au projet « L'école du dehors ».

Le secrétaire, Didier LETANG.



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

